

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

## BIAC

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé le quatrième avenant au contrat de gestion conclu avec la société anonyme de droit public Brussels International Airport Company (BIAC) (\*).

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé le quatrième avenant au contrat de gestion conclu avec la société anonyme de droit public Brussels International Airport Company (BIAC) (\*).

La modification de ce contrat de gestion envisage notamment l'augmentation de la redevance passagère et des coûts d'assurance, le recul du nombre de passagers et de mouvements.(\*). un projet d'arrêté royal portant approbation du quatrième avenant au contrat de gestion conclu le 14 août 1998 entre l'Etat et la société anonyme de droit public Brussels International Airport Company

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe